



Bulletin d'information n° 3 du 12 mai 2020

Aux présidents / présidentes des sociétés de la SFTS,
A tous les tireurs et tireuses de la SFTS,

Depuis le 11 mai, il est à nouveau permis de s'entraîner dans nos stands de tir. Mais le début des compétitions reste fixé au 1er juillet.

La FST a édicté des directives très précises sur la manière dont les entraînements peuvent reprendre. Il n'est pas nécessaire que la SFTS rajoute d'autres directives. Chaque société de tir est responsable de ce que les directives de la FST soient respectées.

Comme il n'est pas toujours facile de trouver un document sur le site de la FST, vous les trouvez ci-joints. Ces documents sont :

- Mesures de protection dans le sport de tir (daté du 27 avril 2020)
- Mise en œuvre au sport populaire (daté de mai 2020)
- Schéma d'organisation dans les stands
- Liste de présence

Vous pouvez télécharger ces 4 documents [ici](#).

J'espère que vous aurez plaisir à reprendre l'entraînement.

Cordiales salutations

Société Fribourgeoise des Tireurs Sportifs

Le président